



Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil Communal

Procès-verbal pour la séance du jeudi 10 mars 2022
à 19h30 à la Grande Salle

Présidence : M. Olivier Guignard

Secrétaire : Mme Emilie Burget

1. Appel

Le secrétaire fait l'appel. Avec 42 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères Hanna Grossenbacher, Claudine Gygi, Clémence Neven, Angela Recchia, Donna Zamaros, Anna Zoia, Suzanne Manné, MM. les Conseillers Didier Bérard, Michel Henchoz, Ronan Le Cann, Yves Favre, Stéphane Gabella, Claude Novelli, Pierre Pfeffertlé,

Personnes absentes : Mmes les Conseillères Neher Borges Mercedes, MM. les Conseillers Florian Briaux,

Le président remercie les personnes qui se sont excusées et invite celles qui ne l'ont pas fait, à faire mieux la prochaine fois.

L'ordre du jour est accepté à la majorité moins 2 abstentions

M. Bolay demande que soit ajouté à l'ordre du jour un point sur la lecture ou non des rapports de commissions lors des séances. Le président indique qu'il sera répondu à la demande de M. Nicolet sur cet objet déposée lors de la dernière séance sous le point 3. Communications du Bureau.

Le procès-verbal de la séance du CC du 9 décembre 2021 est accepté à la majorité moins 7 abstentions.

2. Assermentation de conseillères et de conseillers

Le président appelle Fabienne Le Tadic qui prête serment et rejoint le Conseil sous les applaudissements de ses pairs.

3. Communications du Bureau du Conseil

3.1 Lors du dépouillement des votations fédérales du 13 février, 4 jeunes citoyens se sont portés volontaires pour participer au dépouillement et y ont montré une grande motivation.

Les résultats des votations :

Premier objet : initiative sur l'expérimentation animale refusée à Belmont avec 81.7% (moyenne cantonale, refus à 81.6%).

Deuxième objet : initiative jeunesse sans tabac acceptée à Belmont avec 68.7% (moyenne cantonale, acceptée à 67.2%).

Troisième objet : loi sur le droit de timbre refusée à Belmont avec 54% (moyenne cantonale, refus à 59.5%).

Quatrième objet : loi sur le train de mesures en faveur des médias acceptée à Belmont avec 53.1% (moyenne cantonale, acceptée à 57.1%). Objet refusé au niveau fédéral.

La participation était de 53 % à Belmont (versus moyenne cantonale de 43%).

3.2 Réponse à la demande de M. Nicolet de ne plus lire les rapports des commissions lors des séances. La position du Bureau est la suivante : les travaux préparatoires puis la rédaction des rapports par les commissions, en particulier pour les commissions techniques qui sont non permanentes et nommées à chaque objet, demandent un engagement et un investissement importants de la part de leurs membres. Leur donner la possibilité de les lire en plénum contribue à reconnaître la valeur de leur travail. De plus, contrairement aux préavis de la Municipalité, ces rapports ne peuvent être adressés au Conseil que quelques jours avant la séance, ce qui laisse peu de temps pour en prendre connaissance.

3.3 Le président remercie les conseillères et conseillers qui ont répondu présents à l'appel au dépouillement des élections du 20 mars 2022.

4. Communications de la Municipalité

La Syndique et les membres de la Municipalité n'ont pas communications étant donné qu'ils communiqueront beaucoup par la suite.

5. Communications

- de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M Gabella n'a pas de communication.

- de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a pas de communication.

- du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bérard n'a pas de communication.

- du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi n'a pas de communication.

6. Présentation par la Municipalité de son Programme de législature 2021-2026

Les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune :

https://www.belmont.ch/media/665130/programme-l%C3%A9gislature-belmont_brochure_finale_light.pdf

Quelques interventions ont eu lieu lors de cette présentation :

a) Vivre ensemble :

Caroline Aubert : à propos de conséquences du passage de l'accueil parascolaire de Lutry à Pully, peut-on inscrire les enfants à Pully via un formulaire en ligne (plutôt que par des fiches volantes)? Camps d'été organisés par Pully : que faire avec les enfants de Belmont si ceux de Pully ont la priorité ?

Réponse S. Rainotte : chaque commune souhaite garder ses prérogatives malgré les regroupements intercommunaux donc il serait en effet bien d'avoir des camps sur Belmont où les enfants seraient prioritaires. Concernant les activités lors des vacances scolaires, la commune essaiera d'améliorer le mode de communication pour les prochaines fois.

E. Monsutti se questionne sur la fondation de Pully qui gère le parascolaire.

Réponse S. Rainotte : reviendra avec plus d'informations la prochaine fois.

C. Suzat : demande que tout se fasse sur internet concernant les inscriptions et absences. Pedibus pour aller à l'école ? Cours de prévention aux enfants qui vont à l'école en vélo ?

Réponse S. Rainotte : Pedibus fait partie de l'offre de «transport scolaire» mentionné dans sa présentation. Un projet d'informatisation des contrats d'accueils -grâce à la mutualisation des ressources (18 structures)- est en cours.

JP. Ammann constate que le mobilier urbain type fitness présent dans le parc n'est jamais utilisé, alors pertinence de l'étendre ?

Réponse S. Rainotte : approuve l'idée d'ateliers autour des espaces urbains à Belmont afin de favoriser les rencontres. Mme Schiesser remarque que les engins urbains mentionnés par Mr Amann sont une initiative privée avec usage public (en principe).

S. Gillard voudrait remettre le skate park à l'ordre du jour (sujet récurrent).

Réponse S. Rainotte : le skate park n'est pas oublié mais y a-t-il un besoin ? Selon Mme la Syndique, le terrain qui devait lui être dévolu est bloqué par les travaux de l'autoroute.

A. Kalogeropoulos demande si les terrains sous le pont appartiennent à la commune de Belmont ?

Réponse de Mme la Syndique par la négative.

C. Aubert : peut-on mettre des passages piétons sur les trajets scolaires notamment tout au bout du chemin du Courtillet.

Réponse de P. Michelet : la réglementation sur les passages piétons bannit ceux-ci des zones 30 km/h à l'exception des accès aux écoles, devant des établissements hospitaliers ou les EMS. Le passage piéton du Burenoz a été maintenu grâce à la présence de la garderie des Moussaillons à proximité.

S. Ganour-Gumy propose des ralentisseurs ou demande s'il y d'autres alternative aux passages piétons?

Réponse de P. Michelet : on peut mettre des panneaux pour attirer l'attention.

M.-A. Weber note que vers le signal de Belmont, il serait possible de mettre une chicane.

P. Michelet répète que les zones 30 km/h ont des réglementations précises. Il faut établir un dépassement conséquent et régulier (+36 km/h) avant de pouvoir prendre des dispositions pour faire abaisser la vitesse. Des contrôles réguliers ont été faits et il n'y a pas eu de tels dépassements.

b) Gestion et administration :

F. Le Tadic aborde la thématique de la cybersécurité : quelles mesures prenez-vous ?

Réponse de J.-C. Favre : nous dépendons de l'infrastructure de Pully qui a 10 personnes dédiées à l'informatique et sur lesquelles nous pouvons compter en matière de sécurité.

S. von Fliedner demande si est prévue une charte égalité hommes-femmes garantissant l'égalité salariale et la prévention du harcèlement sexuel au travail ?

Mme La Syndique répond qu'il n'y a pas de Chartes mais que l'égalité salariale est déjà une réalité.

A. Boggio demande si la nouvelle identité visuelle pourra être utilisée par les sociétés locales ? Oui répond Mme La Syndique.

E. Monsutti ne voit pas le trait d'union entre Belmont et Lausanne ? Cela fait partie du graphisme pour l'identité visuelle selon la Mme La Syndique mais le trait d'union demeure dans la correspondance.

c) Mobilité :

Mr Helder Da Silva demande des places Mobility à Belmont. Mme E. Burget appuie sa demande. M.-A. Weber précise que c'est avant tout une question de rentabilité.

M.-A. Weber pose la question de créer des zones 20 km/h (priorités aux piétons).

M. J.-C. Favre répond que cela n'est pas prévu dans le programme de législature.

d) Environnement :

Concernant les ruches qui seront posées dans le secteur d'Arnier 80 et gérées avec l'appui du président des apiculteurs vaudois, S. von Fliedner demande quel est le budget prévu ?

C. Schiesser répond qu'il n'y a pas de budget défini à ce stade.

Y. Torjman demande s'il est possible de subventionner l'arrachage des haies de lauriers ?

C. Schiesser : ce n'est pas prévu.

P. Salathé mentionne le container de papier (trop haut) à la Léchire et qui pose problème.

P. Michelet en prend note.

J.-P. Amann demande si le changement du ramassage du compost du mardi matin au lieu du mardi après-midi est définitif ?

P. Michelet précise : il y a un jour de ramassage et non une heure. Il tâchera d'aviser les riverains d'ajustements mise en place avec la société qui gère cela.

E. Monsutti demande si une vidéosurveillance est prévue pour les incivilités aux lieux de collectes des déchets ? Quelles sont les possibilités d'amender ?

Mme la Syndique précise que c'est à l'étude (candélabres intelligents qui peuvent être dissuasifs). Actuellement, un contrôle est effectué par semaine, donc environ 50 par an et il y a eu quelques dénonciations en 2021.

M.-A. Weber note à propos de la vidéosurveillance, la commune a depuis 20 ans beaucoup agité le bâton mais peu utilisé la sensibilisation. Sur le thème du tri du plastique, il manque aussi une approche pédagogique. Il insiste sur la bienveillance et le positif pour éduquer les habitants.

Mme la Syndique affirme que la commune est bienveillante et a déjà envoyé aux habitants des informations sur les éco-points.

P. Michelet note que s'il n'y a pas de déchetterie (frais de gestion trop élevés), il y a de nombreux éco-points. La commune a mis en place beaucoup de choses pour le tri, notamment les containers à habits (en 2021, 32 tonnes récoltées), le PET (en 2021, 17 tonnes récoltées).

A. Kalogeropoulos : concernant la pollution aux microplastiques des peintures des façades des maisons : y a-t-il une liste recommandée par la commune concernant les matériaux à privilégier ?

C. Schiesser n'en a jamais entendu parler et voit ce qu'elle peut faire.

M.-A. Weber demande si la commune possède des outils contre la pollution lumineuse (température et diffusion ciblée de la lumière) ?

Réponse de M. Michelet sous le paragraphe d) Politique énergétique. Il ajoute que Belmont fait partie de la société coopérative des espaces verts lausannois (16 communes sont membres) qui finance des projets

(placette en bas du chemin de la Cure, les Bas-Monts). Pour information, Lausanne a un budget de 125 millions pour planter des arbres.

d) Politique Energétique :

P. Michelet : C'est une préoccupation majeure car le prix du mégawatt de gaz est passé de 30 € à 400€, en 2021, le fioul augmente aussi. L'amélioration énergétique de nos bâtiments peut se faire soit par l'enveloppe, soit par du photovoltaïque. Actuellement, la grande salle, l'auberge et la maison Pasche sont chauffées par une seule centrale de chauffe (la plus grosse du Canton à l'époque où elle a été mise en place). C'est un chauffage par plaquettes de bois qui chauffe le collège et l'administration. Il présentera un projet de remplacement de tout l'éclairage public où chaque candélabre pourra être piloté individuellement (intensité, orientation de la lumière, durée). La surveillance des éco-points sera également examinée.

J.-C. Bartollacelli demande si une participation de la commune est envisagée pour financer la pose de photovoltaïque chez les privés (Pully le fait à hauteur de 3000 CHF).

P. Michelet note que le fond actuel pour les énergies renouvelables devait servir à financer un projet sur la Paudèze (projet finalement abandonné) et finance les 300 CHF de subventions pour l'achat d'environ 80 vélos électriques par an.

J.-P. Amann mentionne l'intervention de Mme Sommaruga, conseillère fédérale, encourageant chez les particuliers l'installation de panneaux solaires verticaux.

P : Michelet répond que ce sont des problèmes de coût, d'entretien et de mise en place quel que soit l'inclinaison du panneau.

M.-A. Weber : est-ce que la température de la lumière de l'éclairage public est à 2700 K ?

P. Michelet vérifiera mais c'est vraisemblablement entre 2700 et 3000 K.

S. von Fliedner sur le budget pour les plantations d'arbres ?

P. Michelet répond que la commune a prévu de planter des arbres sur Arnier 3. C. Schiesser précise que le règlement demande un arbre majeur par 200m² de terrain constructible chez les privés, en tenant compte de l'espèce (fruitiers).

d) Finance et économie :

A. Berthoud-dit-Gallon demande si une fusion avec les communes environnantes est prévue?

Mme la Syndique mentionne qu'une fusion n'est pas envisagée actuellement, même si le Canton pense que c'est souhaitable pour mutualiser les ressources.

J.-P. Amann questionne sur la facilitation de la mobilité douce à Belmont où les grands axes ne nous appartiennent pas ? Il rêve d'aller à Lausanne à vélo et pense que la commune peut faire quelque chose sans fusionner.

Mme la Syndique répond que les deux réunions intercommunales annuelles serviront à traiter ces sujets.

M. Le Président remercie la Municipalité pour sa présentation complète du programme de législature.

7. Préavis municipal N° 01/2022 : « Préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2021-2026 »

Commission des finances : M. C. Marrel, président, Mmes H. Grossenbacher, A. Ramoni-Perret, et S. Uçurum Pion, M. D. Annese.

Le président donne la parole à M. Annese.

Après avoir remercié M. Annese, le président lit les conclusions. Le Conseil prend acte du préavis à la majorité moins une abstention.

8. Préavis municipal N° 02/2022 : « I. Plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2021-2026 et II. Autorisation d'emprunter »

Commission des finances : M. C. Marrel, président, Mmes H. Grossenbacher, A. Ramoni-Perret, et S. Uçurum Pion, M. D. Annese.

Le président donne la parole à M. Annese.

Après avoir remercié M. Annese, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité moins 1 abstention.

9. Divers et propositions individuelles

C. Nicolet évoque la guerre en Ukraine et s'inquiète des places réservées dans les abris anti-atomiques pour les habitants de la commune. Y a-t-il un dispositif mis en place de protection de la population ? L'administration communale a répondu le 3 mars 2022 à son courrier du 2 mars 2022 que les informations concernant les places étaient en principe apposées sous forme d'étiquette dans les boîtes à lait. Dans le cas contraire, s'informer auprès de l'office de la protection civile (<https://protectioncivile-vd.ch/>). Ce qu'il fait, ayant eu la réponse suivante le 4 mars : «la commune ne peut pas répondre car les données sont gérées par la protection civile vaudoise». Il a à nouveau transmis le 7 mars à l'office de protection civile ses inquiétudes concernant les places dans les abris (pas de toilettes ni d'eau courante, places exigües, problèmes d'aération, d'électricité) et sur la distribution des pastilles d'iode ?

Voici ses questions à la commune :

Question 1 : l'administration de la commune n'est-elle donc pas au courant ?

Question 2 : l'administration de la commune a-t-elle l'assurance que chaque citoyen a une place réservée et la connaît ?

Question 3 : Que fait concrètement la commune pour garantir la sécurité de la population et qu'en cas de besoin tout sera prêt conformément aux dispositions de la protection de la population civile ?

Mme la Syndique répond que la Suisse est le seul pays au monde à garantir des abris anti-atomiques à toute sa population et que la couverture de la commune de Belmont est de 103 % dont 580 places dans des abris publics à raison de 1m² par habitant. C'est le Canton qui commande. Elle précise qu'il n'y a plus d'étiquettes dans les boîtes depuis 20 ans. Les pastilles d'iode ne sont pas gérées par la commune.

P. Michelet apporte des précisions : c'est la Confédération qui décide l'occupation des abris et le dispositif est donc fédéral. Des contrôles sont faits sur l'étanchéité et la pression de l'abri. Les places sont attribuées au moment où c'est indispensable. Il confirme que les abris sont contrôlés et en bon état.

D. Cuche, ancien professionnel de la protection civile, intervient: nous sommes un des districts les mieux lotis du Canton. Chaque année, les abris privés et publics sont contrôlés. Nous disposons de 72h pour les vider et les équiper or ce sont souvent des caves-dépôts. Il y a 700 lits montés au niveau du district. Le SSCM travaille dessus et l'état de préparation est bon.

M. Bolay remercie la municipalité d'avoir envoyé les 2 préavis plus rapidement que d'habitude.

S. Gillard souhaite bon vent au Cancoire mort et félicite la commune pour la nouvelle identité visuelle.

Il est 22h30 lorsque le président clôt la séance.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président



La secrétaire

Olivier Guignard

Emilie Burget